

ASSOCIATION POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE « A.F.P.C. »

Association Loi 1901

183 Rue de Menin
Parc de l'Innovation
59520 MARQUETTE LEZ LILLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2024

A.F.P.C.

**183 Rue de Menin
Parc de l'Innovation
59520 MARQUETTE LEZ LILLE**

A l'assemblée générale de l'association A.F.P.C.,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association A.F.P.C. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LILLE, le 19 juin 2025

AFIGEC AUDIT HDF
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale
Des Hauts-de-France



Valérie BLEUZÉ
Associée

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2024	Net au 31/12/2023
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
<i>Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires</i>	10 500	356	10 144	
Immobilisations corporelles				
<i>Installations techniques, matériels et outillages industriels</i>	173 409	166 912	6 497	9 465
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	543 499	396 516	146 983	176 697
<i>Avances et acomptes</i>	2 331		2 331	
Immobilisations financières				
<i>Participations</i>	1 000 000		1 000 000	1 000 000
<i>Autres immobilisations financières</i>	23 000		23 000	23 000
Total I	1 752 740	563 784	1 188 956	1 209 162
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>				410
Créances				
<i>Créances Usagers et comptes rattachés</i>	1 007 933	25 460	982 473	423 745
<i>Autres</i>	85 237		85 237	80 199
Autres postes de l'actif circulant				
<i>Disponibilités</i>	436 382		436 382	423 655
<i>Charges constatés d'avance</i>	2 777		2 777	17 650
Total II	1 532 330	25 460	1 506 870	945 658
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	3 285 070	589 244	2 695 826	2 154 820
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				



Bilan passif

	au 31/12/2024	au 31/12/2023
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise		
<i>Fonds propres complémentaires</i>	1 328 132	1 227 732
Fonds propres avec droits de reprise		
Excédent ou déficit de l'exercice	210 293	100 400
Situation nette (sous-total)	1 538 424	1 328 132
Subventions d'investissement	9 878	11 309
Total I	1 548 303	1 339 440
FONDS REPORTES ET DEDIES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	38 810	11 500
Total III	38 810	11 500
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	19 623	33 379
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	723 276	486 354
Dettes fiscales et sociales	267 371	201 367
Autres dettes	4 046	16 866
Produits constatés d'avance	94 397	65 913
Total IV	1 108 713	803 880
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 695 826	2 154 820
(1) Dont à plus d'un an (a)	5 788	
Dont à moins d'un an (a)	1 102 925	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		



Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2024	Exercice N-1 31/12/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 320	1 260
Ventes de biens et services		
<i>Ventes de prestations de services</i>	2 119 625	1 573 528
Produits des tiers financeurs		
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	344 202	375 152
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	4 119	8 462
Autres produits	74	461
Total I	2 469 341	1 958 862
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	8 268	7 168
Autres achats et charges externes	1 226 768	985 483
Impôts, taxes et versements assimilés	58 569	43 452
Salaires et traitements	615 397	548 309
Charges sociales	272 679	251 359
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	68 599	82 003
Dotations aux provisions	27 310	
Autres charges	27 353	3 084
Total II	2 304 943	1 920 858
1 . RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	164 398	38 004
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	20 309	47 637
Autres intérêts et produits assimilés	21 471	950
Total III	41 780	48 587
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	386	464
Total IV	386	464
2 . RESULTAT FINANCIER (III-IV)	41 394	48 123



	Exercice N 31/12/2024	Exercice N-1 31/12/2023
3 . RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	205 792	86 127
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		1 760
Sur opérations en capital	6 330	21 053
Total V	6 330	22 813
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	1 829	8 540
Total VI	1 829	8 540
4 . RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	4 501	14 273
Total des produits (I+III+V)	2 517 451	2 030 262
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	2 307 158	1 929 862
EXCEDENT OU DEFICIT	210 293	100 400



Contributions volontaires

Le bénévolat valorisé correspond à des prestations réalisées dans le cadre des activités de l'IFAS. Il représente un total de 46 heures valorisées à 57 € bruts de l'heure, soit 85.5 € coût horaire chargé. Le total de prestations bénévole est donc égal à 3 933 euros.

	Exercice N 31/12/2024	Exercice N-1 31/12/2023
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	3 933	4 446
Total	3 933	4 446
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	3 933	4 446
Total	3 933	4 446



Règles et méthodes comptables

Désignation de l'école :
AFPC

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 2 695 826 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 210 293 Euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 18/06/2025 par les dirigeants de l'école.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

L'association a pour objet d'organiser, soit directement, soit indirectement, ou de concourir à la promotion, l'organisation et la réalisation d'actions de formation professionnelle continue destinées aux membres de l'association liés par une convention de formation professionnelle ou par toute autre convention à l'association, et à leurs salariés.

Elle met en place l'organisation et le suivi d'un Institut de Formation d'Aides-Soignants (IFAS) en vue de la formation d'aides-soignants dans le domaine de la santé.

Elle assure également la mise en place, l'organisation et le suivi d'un centre de formation d'apprentis (CFA) chargé d'assurer pour des apprentis, des tuteurs et des maîtres d'apprentissage, une formation générale, technique et pratique dans les domaines des métiers de la santé et de l'aide à la personne.

Plus généralement, l'association procède et entreprend toutes actions relatives à l'organisation et à la gestion de la formation professionnelle et à la gestion de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage ayant un rapport avec l'objet social de l'association.

L'association est certifiée QUALIOPI au titre de la catégorie "ACTIONS DE FORMATION".

L'association dispose de locaux, bureaux et salles de formation pour dispenser des actions de formation et assurer les cours sur son site de Marquette-Lez-Lille pris en location auprès de la SCI l'Immobilière Formation Santé. Elle dispose également de salariés, de formateurs permanents et occasionnels, et d'assistantes administratives.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément aux règlements de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-6 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.



Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		10 500		10 500
Immobilisations incorporelles		10 500		10 500
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	169 944	3 466		173 409
- Installations générales, agencements aménagements divers	345 634	8 076		353 710
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	187 870	1 920		189 790
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes		2 331		2 331
Immobilisations corporelles	703 447	15 793		719 240
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1 000 000			1 000 000
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	23 000			23 000
Immobilisations financières	1 023 000			1 023 000
ACTIF IMMOBILISE	1 726 447	26 293		1 752 740



Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SCI L'IMMOBILIERE FORMATION SANTE 59520 MARQUETTE	1 023 000		97,75	29 012
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Pour information, le montant des capitaux propres (hors capital social) au 31/12/2024 s'élevait à 29 012 €.



Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		356		356
Immobilisations incorporelles		356		356
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	160 479	6 433		166 912
- Installations générales, agencements aménagements divers	189 523	32 087		221 609
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	167 284	7 623		174 907
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	517 285	46 143		563 428
ACTIF IMMOBILISE	517 285	46 499		563 784



Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 118 947 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	23 000		23 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 007 933	1 007 933	
Autres	85 237	85 237	
Charges constatées d'avance	2 777	2 777	
Total	1 118 947	1 095 947	23 000
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
FACTURES A ETABLIR	109 569
INTERETS COURUS A RE	5 653
Total	115 222



Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	3 360	22 100		25 460
Total	3 360	22 100		25 460
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		22 100		
Financières				
Exceptionnelles				

Fonds propres**Tableau de variation des fonds propres**

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	1 227 732	100 400			1 328 132
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à Nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	100 400	-100 400	210 293		210 293
Situation nette	1 328 132		210 292		1 538 424
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	11 309		4 900	6 330	9 878
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	1 339 440		215 192	6 330	1 548 303



Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	11 500				11 500
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges		27 310			27 310
Total	11 500	27 310			38 810
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		27 310			
Financières					
Exceptionnelles					

La subvention notifiée par la Région pour l'année 2023 a fait l'objet d'un reversement en 2025 pour un montant de 27 310 €.

La direction a estimé un risque de reversement de la subvention notifiée par la Région pour l'année 2024 similaire au reversement réalisé sur la subvention notifiée pour l'année 2023, soit 27 310 €.



Notes sur le bilan

Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 108 713 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	19 623	13 835	5 788	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	723 276	723 276		
Dettes fiscales et sociales	267 371	267 371		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	4 046	4 046		
Produits constatés d'avance	94 397	94 397		
Total	1 108 713	1 102 925	5 788	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	13 756			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURN.FTS NON PARVEN	455 175
PROVISION CP	35 335
PROVISION POUR PRIMES	22 100
CH.SOC.DETTE CONG.A	18 942
ORG.SOC.AUTR.CHARG A	12 292
Etat - autres charges à payer	5 570
CHARGES / PROV CP	3 221
Usagers - avoir à établir	4 000
Total	556 636



Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Total			

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PDTS CONST AVANCE	94 397		
Total	94 397		



Prestations assurées par l'établissement

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2024
Activité CFA	1 648 486
Activité IFAS	52 187
Activité FPC	418 952
Cotisations des membres	1 320
TOTAL	2 120 945

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation			256 000		88 202	344 202
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement			6 330			6 330
						350 532

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Subventions d'investissement virées au résultat		6 330
Charges sur exercices antérieurs	1 829	
TOTAL	1 829	6 330

Autres informations

Les obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées à 112 903 euros à la date du 31/12/2024.

Ces indemnités font l'objet d'une valorisation dans l'annexe uniquement.

Le montant constaté en provision est déterminé à la clôture de l'exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel, de la probabilité de présence dans l'association à la date de départ en retraite. Le calcul repose sur une méthode actuarielle intégrant des hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ et de rentabilité des placements à long terme à la date de clôture.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Méthode de calcul choisie : rétrospective
- Taux d'actualisation : 2.15%
- Convention collective : 3307 - Hospitalisation privée
- Age conventionnel de départ : 64 ans
- Taux de charges sociales retenus : 52.10%
- Conditions de départ : à l'initiative du salarié

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Les dirigeants de l'association n'ont reçu aucune rémunération au titre de l'exercice 2024.

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat	3 933	4 446
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total	3 933	4 446
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole	3 933	4 446
Total	3 933	4 446

Le bénévolat valorisé correspond à des prestations réalisées dans le cadre des activités de l'IFAS. Il représente un total de 46 heures valorisées à 57 € bruts de l'heure, soit 85.5 € coût horaire chargé. Le total de prestations bénévole est donc égal à 3 933 euros.

